

*Les Rayons de la Transparence !*

**COMITE DE PILOTAGE**

**26ème Réunion ordinaire du Comité de pilotage, le mardi 07 mars 2017**

*Compte rendu*

Le Comité de pilotage a tenu sa vingt-sixième réunion ordinaire, la première de l’année 2017, le mardi 07 mars 2017 à la salle de réunion du ministère des mines et de l’énergie, sous la présidence du Ministre des Mines et de l’Energie, Monsieur Dèdèriwè ABLY-BIDAMON, Président du Comité de pilotage.

Etaient présents à cette réunion dix-sept (17) membres du Comité de pilotage ainsi que le Coordonnateur national de l’ITIE-Togo et ses collaborateurs.

La réunion a débuté à 9 heures 5 minutes par les mots de bienvenue du Président adressés à tous les membres spécialement aux nouveaux dont le mandat a commencé en janvier 2017.

L’ordre du jour de la réunion est présenté et adopté comme suit :

1. Adoption du compte-rendu de la 25ème réunion ordinaire du Comité de pilotage
2. Organisation de l’atelier d’auto-évaluation de la mise en œuvre de l’ITIE au Togo de mai 2013 à mars 2017
3. Points sur :
* le rapport ITIE-Togo 2014
* le rapport d’avancement 2015
* la feuille de route de la propriété réelle
* la déclaration sur les données ouvertes
1. Divers.
2. **Adoption du compte-rendu de la 25ème réunion ordinaire du Comité de pilotage**

Le compte-rendu de la 25ème réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le mardi 19 juillet 2016 a été présenté par le Coordonnateur national et adopté sous réserve des amendements. Toutefois, les membres ont demandé que le point sur le suivi des recommandations des précédentes réunions soit mentionné dans les comptes rendus.

1. **Organisation de l’atelier d’auto-évaluation de la mise en œuvre de l’ITIE au Togo de mai 2013 à mars 2017**

L’atelier d’auto-évaluation de la mise en œuvre de l’ITIE au Togo est prévu en prélude à la validation du Togo qui démarre le 1er avril 2017. Cet atelier aura pour base le guide de validation élaboré par le Secrétariat international de l’ITIE pour orienter les travaux d’auto-évaluation. Financé par la Banque Africaine de Développement (BAD), à travers le Projet d’Appui à la Mobilisation des Ressources et au Renforcement de Capacités Institutionnelles (PAMOCI), cet atelier d’auto-évaluation aura comme participants les membres du Comité de pilotage et du Secrétariat technique ; et se tiendra à Kpalimé à l’Hôtel Ivans Plaza du 13 au 17 mars 2017. L’atelier sera sanctionné par des recommandations à l’endroit des différentes parties prenantes du processus et permettra à tous d’avoir une idée des exigences respectées ou non et les documents à apprêter avant l’arrivée du validateur.

Le président du Comité de pilotage a convié tous les membres à faire le déplacement de Kpalimé et à participer activement aux travaux.

1. **Points sur :**
* **le rapport ITIE-Togo 2014**
* **le rapport d’avancement 2015**
* **la feuille de route de la propriété réelle**
* **la déclaration sur les données ouvertes**

Le rapport ITIE-Togo 2014, le rapport d’avancement 2015, la feuille de route de la propriété réelle et la déclaration sur les données ont été publiés le 30 décembre 2016. Vu l’urgence de l’heure et pour éviter la suspension du Togo de l’ITIE, ces documents n’ont pas été adoptés avant leur publication le 31 décembre 2016. Toutefois, à la présente réunion les membres ont adopté lesdits documents tout en émettant la recommandation que des dispositions soient prises pour qu’à l’avenir la procédure normale soit respectée.

1. **Divers**

Dans les divers, le Coordonnateur national a échangé avec les membres du Comité de pilotage sur le stage de deux (02) semaines qu’il a effectué au Secrétariat international de l’ITIE pour préparer la validation du Togo. Il a expliqué que le Secrétariat international a constaté la non restitution des acquis des formations auxquelles participent les parties prenantes et surtout le groupe multipartite. Ainsi, le Président a convié tous les membres qui ont eu à participer à des formations de tout faire pour restituer ce qu’ils ont appris aux autres membres.

Les membres ont posé des questions relatives à leur prise en charge. Le Coordonnateur national les a rassuré que les fonds sont disponibles. Cependant, il faut une décision formelle et unanime du Comité de pilotage sur les montants à payer avant que cela n’entre en vigueur, ceci en respect des recommandations de la Norme ITIE 2016 qui demande que le groupe multipartite détermine les montants à percevoir et que ladite décision soit publiée pour plus de transparence. Le Président a donc demandé au Coordonnateur national de soumettre au Comité de pilotage une proposition en prenant exemple sur d’autres pays, pour faciliter la décision.

Les membres du Comité de pilotage ont également demandé que l’information sur l’annulation ou le report d’une réunion du Comité de pilotage leur parvienne à temps pour leur permettre de prendre des dispositions idoines.

Tous les points inscrits ayant été abordés, la réunion a été clôturée à 10 heures.

**Adopté à Lomé, le**

*Pour le Comité de pilotage*

*Séance ordinaire du 07 mars 2017*

Le Coordonnateur national Le Président

*Didier Kokou AGBEMADON Dèdèriwè ABLY-BIDAMON*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES (ITIE-TOGO)- SECRETARIAT TECHNIQUE– 4412, Boulevard Saint Jean-Paul II –08 BP 8288– Téléphone (228) 2226 8990 –Courriel itietogo@yahoo.fr– Site Web www.itietogo.org